



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le jeudi 20 octobre 2011

Mots-clés : EXPATRIATION / INTERNATIONAL / PROTECTION SOCIALE

Partir travailler à l'étranger, oui ! Mais avec l'assurance d'une protection sociale à la française

Contacts

Relations presse

■ Agence C3M

■ Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle Amiard

michelle@agence-C3M.com

Cathy Lacides

cathy@agence-C3M.com

■ **La progression des adhésions à la Caisse des Français de l'Étranger atteint, pour la cinquième année consécutive, un rythme de 35% sur 5 ans, soit 10 fois plus que l'évolution du nombre des expatriés sur la même période(+3,5 % sur les 5 dernières années).** ■ **Rappelons que la CFE assure 200 000 compatriotes de par le monde et gère, chaque jour, 3 500 demandes de remboursements de frais médicaux et hospitaliers.**

Dans un environnement international et économique agité et incertain, s'assurer pour le risque maladie et les accidents du travail apparaît indispensable à **1 français sur 5** installé en dehors de nos frontières. C'est beaucoup plus qu'il y a 10 ans : la Caisse des Français de l'Étranger, tout à la fois sécurité sociale et caisse de retraite, vient ainsi de franchir **le cap symbolique des 200 000 personnes couvertes**, au terme d'une progression de **35 %** sur les 5 dernières années.

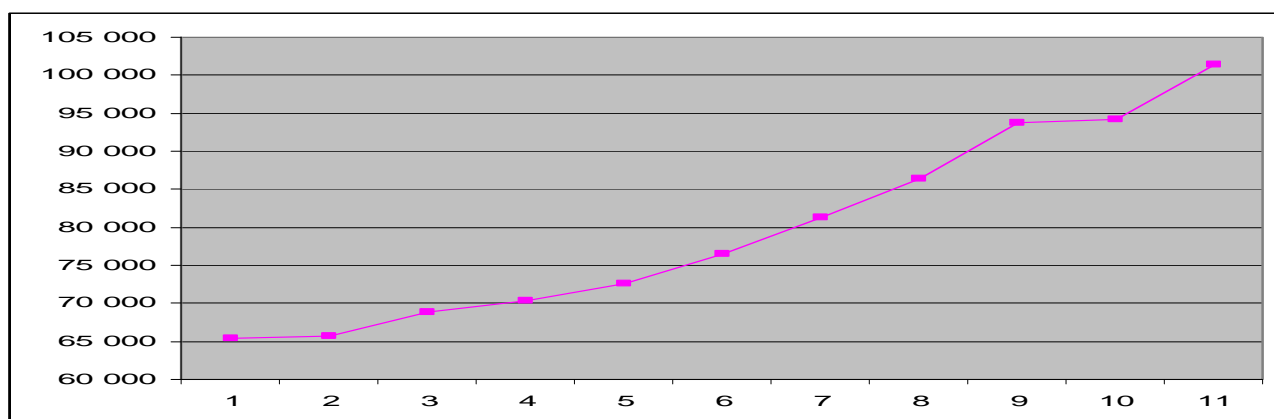
Nombre de français déjà installés hors de l'Hexagone, ou en partance, optent donc pour une sécurité sociale « à la française ». Ils sont installés dans le monde entier, plus précisément dans 207 pays, en Afrique (40 000 adhérents), en Asie (28 000), en Europe (17 000), en Amérique (16 000) ou en Océanie (2 000)... Et, ainsi, quel que soit leur statut, leur âge, leur pays d'accueil, leur état de santé, la composition de leur famille, ils seront couverts comme s'ils n'avaient jamais quitté le territoire.

Ce sont les Grands Comptes qui sont à l'origine de cette envolée des chiffres. Beaucoup ont acquis une nouvelle habitude en offrant systématiquement à leurs salariés expatriés, une adhésion à la CFE, généralement en association avec un partenaire assureur (comme Novalis Taitbout). Ainsi, **en 10 ans, le nombre d'entreprises mandataires de leur personnel à l'étranger a doublé, s'établissant à l'heure actuelle à 4 000** parmi lesquelles presque tous les noms du CAC40. Et les PME suivent le même chemin !

La Caisse des Français de l'Étranger a su être à l'écoute de ces nouvelles demandes et a développé une politique adaptée : diminution des cotisations des salariés, politique de partenariats renforcée, stratégie d'offre spécifique vers les étudiants.

Résultat : en 2011, chaque jour, la CFE a géré plus de 3 500 demandes de remboursement, 70 accords d'hospitalisation et a remboursé près de 200 hospitalisations.

Illustration : Evolution du nombre d'adhérents depuis 2000:



A propos de la Caisse des Français de l'Étranger.

La Caisse des Français de l'Étranger est la Caisse de Sécurité sociale spécialement conçue pour les expatriés. Depuis plus de 30 ans, elle accompagne ces Français établis à l'étranger et assure la continuité avec le régime général français. Environ 200 000 personnes à travers le monde sont aujourd'hui protégées par la CFE.

La CFE couvre 3 risques...

- . La maladie – maternité – invalidité,
- . Les accidents du travail - maladies professionnelles, pour les salariés
- . La vieillesse (retraite de la Sécurité sociale gérée par la CNAV), pour les salariés et personnes chargées de famille.

En chiffres : 364,6 millions d'euros de cotisations encaissées en 2009, dont 237 millions d'euros versés à la CNAV. Plus de 119 millions d'euros de prestations versées.

Pour en savoir plus : www.cfe.fr